

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022 À 20H00

L'an deux mille vingt deux, le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 16 septembre 2022 et sous la présidence de monsieur le 1^{er} adjoint.

Conseillers présents : Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA (parti en cours de séance) – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Véronique GRILLET (partie en cours de séance).

Absents ayant donné pouvoir : J. TISSOT a donné pouvoir à B. PÉCHON
S. FICCA a donné pouvoir à H. PERDRIELLE
G. PIOT a donné pouvoir à M. VANNEL

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaires pour la séance : B. PÉCHON - C. VEILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 25 août 2022
- Délibérations
 - Subventions exceptionnelles aux associations
 - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
 - Extinction partielle de l'éclairage public
- Divers
 - Projets d'aménagements du CCJ
 - Achat propriété Cara
 - Équipement police municipale
 - OAP route de Marennes
 - Questions diverses

En l'absence du maire, la séance est présidée par le 1^{er} adjoint Olivier Laurent.

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 25 AOÛT 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20220922-01

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS (présenté par H. Perdrielle)

Lors du dernier conseil, des subventions annuelles de fonctionnement ont été attribuées aux associations. En parallèle, un appel à projet exceptionnel a été proposé à toutes les associations pour un montant total de 3 500 euros.

7 associations ont répondu à l'appel à projet : Sévenne Natation, FC Sévenne, Sou des écoles, ESS Judo, Vilette-en-Fête, Arts Villettois, K'Danse.

La commission association s'est réunie pour analyser ces projets.

[Départ de Jean GALÉRA qui donne pouvoir à Cathy GARCIA EBOLI]

Proposition est faite que la commune donne un avis favorable à la demande de subvention du FC Sévenne au département. La commune accompagnera l'association pour la constitution du dossier de subvention

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

La répartition des subventions (sous réserve que la subvention soit utilisée pour les projets demandés) est la suivante :

- Étoile Sportive de la Sévenne ESS-Judo Club 500€ afin de financer l'achat de vestes ;
- Vilette en Fête 850 € afin de financer l'achat de matériel (sono portable, etc.) ;
- K'Danse 150€ afin de financer le remplacement de leur sono victime de dégradations ;
- Sévenne Natation 1100€ afin de financer l'achat de bonnets ;
- Arts Villettois 900 € pour le lancement de leur nouvelle activité dédiée aux enfants.

Voté à l'unanimité (17 votants / pour : 14 – abstention : 3 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 1).

DÉLIBÉRATION N° 20220922-02

ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 (présenté par O. Laurent)

La norme budgétaire actuellement utilisée est le référentiel M14. Toutes les communes doivent passer à la norme M57 pour l'exercice budgétaire 2024. La trésorerie a sollicité la commune pour effectuer le changement pour l'exercice 2023.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20220922-03

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par J.-P. Badia)

Actuellement sur la commune est en place une réduction de puissance de 50% la nuit, mais la consommation électrique reste importante.

Plusieurs propositions du TE38 ont été évaluées. La proposition la moins onéreuse consiste à couper l'éclairage.

Le TE38 prend en charge 50% des coûts de mise en œuvre et incite la commune à prendre une décision rapidement.

Une évaluation menée par TE38 sur la base d'une coupure entre 23h et 5h du matin amènerait une économie annuelle de 4 652€.

L'extinction de l'éclairage ne permet plus aux caméras d'ambiance de repérer les types de voitures. Toutefois, toutes les analyses montrent que l'extinction n'entraîne pas d'augmentation des vols, la plupart ayant lieu en journée.
Suggestion est faite de consulter la population via Intramuros.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 9 – abstention : 9 – contre : 0).

[Départ de Véronique GRILLET qui donne pouvoir à Julien LEPRÉ]

QUESTIONS DIVERSES

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DU CCJ (présenté par C. Veillard)

Deux projets d'aménagements sont en cours d'élaboration. Le premier, bien avancé, concerne un projet d'aire de loisirs sur le terrain de la piscine pour un coût de 100 000 euros (avec une subvention déjà acquise de 25% du département).

Dans un 2^e temps, l'agglomération a demandé à chaque commune de lister ses projets dans le cadre desquels une aide à la région serait faite. La commune s'est positionnée pour un projet à 250 000 euros comprenant l'aire de loisirs (lot 1) et un projet d'aire de glisse sur le terrain de foot (lot 2).

La région financerait ce projet à hauteur de 25% des dépenses éligibles Hors Taxes.

Une demande de subvention va être faite au département pour le lot 2 et nous étudions la possibilité d'obtenir une subvention de l'État dans le cadre de l'agence nationale du sport.

Avant d'aller plus loin sur ce dossier qui mobilise beaucoup d'énergie, Cristelle Veillard veut vérifier la position du conseil municipal, elle rappelle que les subventions ne portent que sur les montants HT et certaines dépenses ne sont pas éligibles auprès de la région.

Pas d'objection à la poursuite du projet et aux recherches de financement dans ce sens.

ACHAT PROPRIÉTÉ CARA (présenté par J. Lepré)

Les diagnostics fournis par le propriétaire sont des diagnostics de vente qui sont effectués sans prélèvements.

Lorsque les devis de démolition ont été demandés, un diagnostic-amiante avant démolition a été évalué à 22 000 €. Un second devis de diagnostic a été évalué à 6 500€.

Un nouveau chiffrage devrait être établi dans le courant de la semaine prochaine. Ces diagnostics sont nécessaires pour la production d'un devis de démolition.

Est-ce que la commune s'engage dans ce diagnostic ?

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

Est-ce que la commune s'engage moralement sur l'achat au prix actuel et avec des coûts de démolition dans la limite d'un total d'1 million d'euros ?

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

ÉQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE (présenté par J. Lepré)

Les équipements nécessaires pour le véhicule de la police municipale sont : une rampe gyroleds, la sérigraphie "Police municipale" et la pose du nom de la commune sur les ailes. Ces équipements seront posés sur la Fiat Panda.

Le coût de cet équipement est de 4980 €. Cette dépense n'avait pas été inscrite au budget.

L'avis du conseil est sollicité pour donner pouvoir à Julien Lepré de procéder à l'achat de cet équipement au prix maximum donné par le devis présenté.

Voté à la majorité (18 votants / pour : 11 – abstention : 4 – contre : 3).

OAP ROUTE DE MARENNES (présenté par O. Laurent)

Une rencontre aura lieu vendredi 23 septembre avec les propriétaires, les potentiels acheteurs et Vienne Condrieu Agglomération.

Il convient d'établir ce que la commune souhaite inscrire au PLU.

Une partie du projet est en zone Ua (C 843) sur la partie nord. Elle devrait être intégrée à l'OAP.

Proposition est faite de positionner la construction dans une bande située entre 19m et 45m depuis le talus opposé de la route de Marennes, conserver 2 arbres (feuillus) et faire évoluer la contrainte d'espace vert à 20%, tout en imposant 100% du rez-de-chaussée en commercial.

LIREDITION (présenté par C. Veillard)

Rappel est fait de l'événement le 25 septembre.

NOUVEAU ARRIVANTS (présenté par C. Veillard)

La cérémonie a lieu le 7 octobre à 18h30. Un rappel est fait pour l'organisation

5 familles ont répondu sur 20. Un rappel sera fait sur Intramuros, Facebook, le site Web et le panneau lumineux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h16.

Le maire,

Les secrétaires,